

du 1^{er} au 14 octobre 2016

ÉLECTIONS AUX CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, c'est chaque année :



Création ou reprise de votre activité



Recrutement de vos apprentis

1 million
de personnes reçues

225 000
porteurs de projets accueillis

169 000
créations d'entreprises

12 000
reprises d'entreprises



Formations



Aide aux financements

110 000
contrats d'apprentissage enregistrés

120 000
artisans ont bénéficié d'une formation continue



Études de marché



Conseils juridiques

85 000
personnes ont suivi le SPI

420 000
formalités

Du 1^{er} au 14 octobre,
Élections aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

Qui mieux qu'un artisan peut défendre les artisans ?
Nous sommes artisans, nous votons.

elections.artisanat.fr

.../en Personne 360 - RCS B 408684389



QUI MIEUX QU'UN ARTISAN POUR DÉFENDRE LES ARTISANS ?

Pour plus d'informations, rendez-vous sur

elections.artisanat.fr

#artisansvotons



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat



Les chambres de métiers et de l'artisanat **VOTEZ POUR LE PREMIER RÉSEAU D'APPUI AUX ENTREPRISES ARTISANALES**

Du 1^{er} au 14 octobre 2016, vous serez près d'un million à élire vos 2 500 représentants au sein des Chambres de Métiers et de l'Artisanat. Ils auront à cœur de vous accompagner et de défendre vos intérêts au quotidien pour les cinq ans à venir.

Vos représentants élus, qui sont-ils ?

Les artisans que vous allez élire sont proches de vous et connaissent la réalité du terrain. Ils veillent à l'efficacité des services mis à votre disposition par les chambres de métiers et de l'artisanat pour vous accompagner de la création à la reprise de votre activité.

Pourquoi est-ce important de voter ?

Proches de vous, vos élus vous accompagnent pour assurer le **développement** et la **pérennité de votre entreprise**, de la création/reprise à la transmission, en passant par toutes les phases de développement : gestion, export, recrutement et formation des apprentis, développement durable, démarche qualité.

Vous pouvez également compter sur eux pour **porter votre voix**, avec les **organisations professionnelles**, auprès des **pouvoirs publics**.

Comment élire vos représentants aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat ? C'est très simple !



Vous recevrez **par courrier** les listes des candidats



À l'aide de l'enveloppe retour déjà affranchie, vous retournez le bulletin de votre choix avant **le 14 octobre 2016**



Proclamation des résultats **le 19 octobre**